Image not found or type unknown

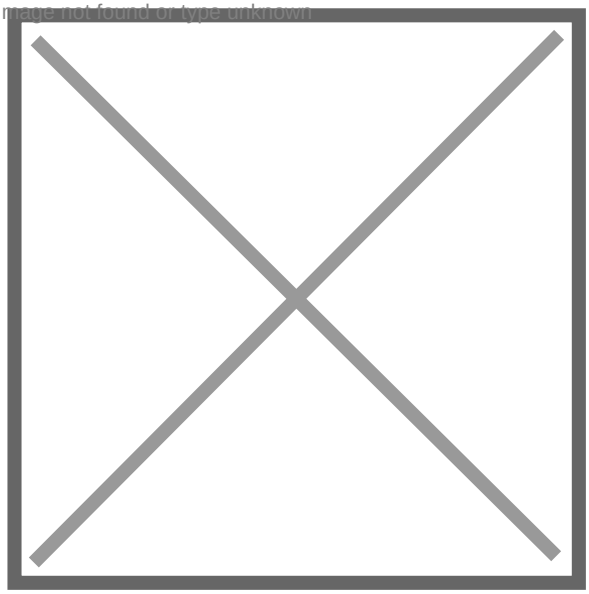

Vol d'un velib, quelle sanction encourue?

Par **Rieu**, le **07/02/2009** à **01:16**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

un jeune de 19 ans, étudiant, qui n'a jamais fait la moindre bétise notable, se retrouve vers 2 heures du matin dans Paris, sans argent . Pour rentrer chez lui il commait la sotise d'emprunter un velib sans payer et pour ce faire, endommage la borne.
La police qui veille le prend sur le fait. Déposition au commissariat, il est convoqué devant un juge ou son substitue dans 2 mois.
Que risque t-il? du point de vue juridique et dans la réalité. Quelle est la pratique?
Merci de votre aide

Par **Vélib'**, le **28/09/2017** à **14:52**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

les TIG (travaux d'intérêts généraux) qui étaient pour les mineurs mais maintenant pour les majeurs.
Parfois avec une amande (dégradation de biens public) la personne interpellé doit prendre 2 jours pour aller dans les locaux de Vélib' pour réparer les Vélib cassés. cela se nomme "Tu casses, tu répares".

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés